

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC33

présenté par
M. Testé, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« donne »

les mots :

« peut donner ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rendre facultative la conclusion de contrats pluriannuels d'orientation et de financement, pour laisser davantage de souplesse dans le fonctionnement des conférences territoriales du sport.